

## **Besançon Votre Ville - Régie publicitaire - Contrat avec PM Conseil**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Suite aux délibérations du Conseil Municipal des 25 septembre et 11 décembre 1995, le contrat liant la Ville de Besançon à la Société PM Conseil pour la régie publicitaire du mensuel municipal Besançon Votre Ville s'achève le 31 janvier 1996.

En conséquence, un nouveau contrat doit donc être établi pour la période du 1<sup>er</sup> février 1996 au 31 décembre 1996 correspondant à la parution de 9 numéros de BVV et fixant le reversement à la Ville sur le produit des recettes publicitaires encaissées.

Conformément aux dispositions réglementaires, une mise en concurrence des partenaires potentiels de la Ville a eu lieu.

Dans sa réunion du 7 décembre écoulé, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la Société PM Conseil.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer un nouveau contrat avec la Société PM Conseil pour la régie publicitaire de Besançon Votre Ville aux conditions définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Visa préfectoral du 29 janvier 1996.*